

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS  
44, Rue Victor Drugeon  
41120 OUCHAMPS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 03 octobre deux mil dix-huit.

L'an deux mil dix-huit, en date du 03 octobre à 20h30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	13
Votants	:	14

**Présents** : Mme Séverine BESCHON, M. Pascal JAULIN, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Karine MICHOT et M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings ;  
Mme Marie-Claude CORBIN, Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente et M. Eric MARTELLIERE, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
M. Thomas BAGRIN, Mme Yolande CHERY, Mme Christiane PERON et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

**Excusés** : Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra REUILLON, déléguées suppléantes de la commune de Feings ;  
M. Christian LABY et M. Nicolas OURY, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
Mme Isabelle BAUSIER et déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps ;  
Mme Corinne MARCHAND et M. Thomas MENAGE, délégués suppléants de la commune d'OUchamps ;

**Procuration** : Mme Christian LABY, délégué titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre a donné procuration à Mme Elisabeth FERMAUT, déléguée titulaire de la commune de Fougères sur Bièvre.

**Secrétaire de séance** : Mme Yolande CHERY.

**Ordre du jour** :

- Personnel,
- Décisions modificatives,
- Affaires diverses.



**DECISION MODIFICATIVE**  
**DELIBERATION N° 25/2018**

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2018 pour permettre le mandatement des salaires suite au remplacement d'un agent pour une longue durée. Le Budget 2018 sera modifié ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>	<b>AUGMENTATION</b>	<b>DIMINUTION</b>
<b>Chapitre 013 - Atténuation de charges</b>  Compte 6419 – Remboursement sur rémunérations	+ 15.000,00 €	
<b>Chapitre 74 – Participations</b>  Compte 74741 - Communes		- 9.000,00 €
<b>DEPENSES</b>	<b>AUGMENTATION</b>	<b>DIMINUTION</b>
<b>Chapitre 012 – charges de personnel</b>  Compte 6411 – Personnel titulaire  Compte 6413 – Personnel non titulaire	+ 2.000,00 €  + 10.000,00 €	
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>  Compte 6042 – Achat prestation de services  Compte 60623 – Alimentation  Compte 6156 – Maintenance  Compte 6247 – Transports collectifs  Compte 62878 – A d'autres organismes	+ 2.000,00 €	- 1.000,00 €  - 1.000,00 €  - 3.000,00 €  - 3.000,00 €

Votes Pour : 14

Contre : 0

abstention : 0

